ADDITIF AUX REGLES DE SELECTION

Patinage Artistique
Danse sur Glace

Saison 2025/2026

(Document amendé par le BE du 18/09/2025)

Compétitions concernées par cet additif :

PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE

Table des matières

I - LES MASTERS 3

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES 7

III - COMPETITIONS INTERNATIONALES 8

IV - GRAND PRIX JUNIOR 13

V - GRAND-PRIX SENIOR 15

VI - CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR 17

VII - CHAMPIONNATS D'EUROPE 19

VIII - CHAMPIONNATS DU MONDE 21

I - LES MASTERS

Objectif :

La participation aux MASTER'S est **obligatoire**, sauf dérogation exceptionnelle délivrée par le DTN. Cette compétition concerne la catégorie SENIOR.

Dates : Du 28 au 31 aout 2025 **à VILLARD DE LANS.**

Critères d'âges :

- Avoir plus de 19 ans au 1er juillet 2025

Conditions et Critères de Participation :

➢ **En PATINAGE ARTISTIQUE :**

✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1er juillet 2025.

ou

✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Senior de la saison en cours ou en cas d'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP ;

ou

✓ Les athlètes (ou un des deux partenaires en couple) ayant participé dans la discipline concernée soit :

- à un Grand-Prix Junior ou Senior en 2024
- aux championnats de France Elite 2024/2025
- aux championnats de France Elite 2023/2024 si blessure validée par le médecin fédéral en 2024/2025

et

✓ Avoir la médaille Or pour les individuels.

Les quotas restants seront attribués en fonction du FRENCH RANKING général du début de saison 2025/2026, catégorie par catégorie.

Pour la catégorie couple artistique, pour les nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au FRENCH RANKING, des vidéos des deux programmes présentés en deux parties devront être envoyées à la DTN une semaine avant avant la date limite d'inscription.

Les couples constitués d'une patineuse ou d'un patineur étranger doivent être en possession du « Clearance certificate » délivré par l'ISU à la date limite d'inscription.

Si la clearance n'a pas pu être présentée mais que le dossier est en cours d'instruction, le couple a la possibilité de participer à la compétition hors classement si le pays concerné a donné son autorisation de participation.

➢ **En DANSE SUR GLACE : Pour la catégorie SENIOR :**

✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou «Elite» au 1er juillet 2025.

OU

✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Senior ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP.

OU

✓ Un des deux partenaires ayant participé soit :

- à un Grand-Prix Junior ou Senior en 2024
- aux championnats de France Elite 2024/2025
- aux championnats de France Elite 2023/2024 si blessure validée par le médecin fédéral en 2024/2025

Les quotas restants seront attribués en fonction du FRENCH RANKING Senior de la fin de saison 2024/2025 (puis du French Ranking Junior pour les couples qui montent Senior).

Pour la catégorie danse sur glace, pour les nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au FRENCH RANKING, des vidéos des deux programmes présentés en deux parties devront être envoyées à la DTN une semaine avant avant la date limite d'inscription.

Les couples constitués d'une patineuse ou d'un patineur étranger doivent être en possession du « Clearance certificate » délivré par l'ISU à la date limite d'inscription.

Si la clearance n'a pas pu être présentée mais que le dossier est en cours d'instruction, le couple a la possibilité de participer à la compétition hors classement si le pays concerné a donné son autorisation de participation.

Quotas maximums par catégorie pour la saison 2025 / 2026

		SENIOR
Patinage Artistique	Femmes	6
	Hommes	18
	Couples	8
Danse sur Glace	Couples	10

Ordre de Passage

- Pour le programme court ou la danse rythmique, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du ISU WORLD STANDING (WS) mis à jour au 27/08/2025

- Pour ceux qui ne seraient pas classés au WS, en ordre inverse du FRENCH RANKING général du début de saison saison 2025/2026 pour le patinage artistique et en ordre inverse du French Ranking de la fin de saison 2024/2025 catégorie par catégorie en danse sur glace (senior puis junior)

- Pour les programmes libres ou danses libres, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du résultat du programme court ou la danse rythmique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES

Dates : Du 18 au 20 décembre 2025 à Briançon.

Critères de Participation :

✓ *Être âgé de 15 ans minimum au 1er juillet 2025 ;*

✓ *Sont sélectionné(e)s d'office les athlètes titulaires et remplaçants aux Grand-Prix Sénior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP ;*

Les places restantes seront attribuées aux patineur(se)s ayant réalisé le meilleur score technique **combiné (CTES)** lors des compétitions Junior ou Senior suivantes :

- A la coupe de l'ouverture 2025 (Patinage artistique)
- A la coupe d'automne 2025 (Patinage artistique et Danse sur glace)
- Aux Masters 2025 ;
- Lors des compétitions internationales inscrites au calendrier ISU jusqu'au 7 décembre 2025 inclus ;

Les quotas maximums pour les Championnats de FRANCE Elite et scores minimums sont fixés par le tableau ci-après (Minimas actuels des Championnat d'EUROPE sous réserve de modification par l'ISU).

		Quotas	Score Technique Combiné Minimum (CTES)
Patinage Artistique	Hommes	**12**	**86 points**
	Femmes	**12**	**75 points**
	Couples	**8**	**75 points**
Danse sur Glace	Couples	**10**	**85 points**

✓ *6 quotas maximum sont réservés aux patineurs juniors artistiques individuels et 4 quotas maximum pour les couple juniors, âgés de plus de 15 ans au 1er juillet 2025*

Les places seront attribuées aux patineur(se)s, couples ayant réalisé le meilleur score technique **combiné (CTES)** lors des compétitions Junior suivantes :

- A la coupe de l'ouverture 2025 (Patinage artistique)
- A la coupe d'automne 2025 (Patinage artistique et Danse sur glace)
- Aux Grand-Prix Junior 2025
- Lors des compétitions internationales inscrites au calendrier ISU jusqu'au 7 décembre 2025 inclus ;

Les quotas maximums pour les patineurs junior pour les Championnats de FRANCE Elite et scores minimums sont fixés par le tableau ci-après (Minimas actuels des Championnat du MONDE JUNIOR sous réserve de modification par l'ISU).

		Quotas	Score Technique Combiné Minimum (CTES)
Patinage Artistique	Hommes	**6**	**80 points**
	Femmes	**6**	**72 points**
	Couples	**4**	**63 points**

NB : Même si les patineurs junior ont un accès lié à leur score junior, ils devront présenter deux programmes SENIOR lors de la compétition.

Ordre de Passage

L'ordre de passage est établi selon les critères suivants :

- Pour le programme court ou la danse rythmique, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du ISU WORLD STANDING (WS) mis à jour au 17/12/2025
- Pour ceux qui ne seraient pas classés au WS, en ordre inverse du FRENCH RANKING général mis à jour au 17/12/2025
- Pour les programmes libres ou danses libres, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du résultat du programme court ou la danse rythmique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou derefuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

III - COMPETITIONS INTERNATIONALES

Principes d'inscription :

La FFSG, sur proposition du DTN, est seule habilitée **à inscrire ou à déclarer forfait des** patineurs dans une compétition internationale du calendrier ISU.

Ces compétitions internationales permettent :

- aux patineurs à potentiel d'acquérir des points ISU (ISU World Standing) ;
- aux patineurs d'améliorer leur Season Best (compétition challenger Senior)
- aux patineurs de préparer les échéances importantes.

L'éventuelle prise en charge des dépenses engendrées par la compétition sera soumise à la DTN.

Dans le cadre d'une compétition qui ne serait pas prise en charge par la DTN, la FFSG fera uniquement les inscriptions administratives auprès de l'organisateur ou l'ISU.

La réservation des hôtels, des billets d'avion, est entièrement à la charge des patineurs ou des clubs concernés.

- Les inscriptions seront réalisées par la FFSG, et les frais d'inscriptions seront avancés par la FFSG. **Une re-facturation de ces frais sera transmise aux clubs concernés une fois la date limite d'inscription passée.**
- La FFSG déterminera pour chaque compétition une date limite d'engagement.

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, une commission mixte réunissant le(s) responsable(s) des disciplines PA et DG et les présidents des CSNPA et CSNDG répartiront les inscriptions en s'appuyant sur les classements ci-dessous par ordre de hiérarchie :

- ✓ Le World Standing ISU
- ✓ Les championnats de FRANCE Elite 24/25
- ✓ Les championnats de FRANCE Junior 2025
- ✓ Les Masters 2024 pour la 1ere campagne et les Masters 2025 pour la 2e campagne
- ✓ Les championnats de FRANCE Novice 2025
- ✓ Les championnats de FRANCE Minime 2025

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, la priorité sera donnée 2 fois maximum par patineur ou couple pour la 1ere campagne et 1 fois pour la 2e campagne.

Campagne 1 / Les demandes d'inscriptions pour les compétitions internationales ayant lieu de juillet à décembre 2025 doivent parvenir à la DTN **au plus tard le 15/07/2025** (via le formulaire JOTFORM.)

⇨ Concerne les patineurs ayant réalisé les scores minima ou contenus techniques en 2024/2025.

⇨ Les patineurs ayant réalisé les scores minima ou contenus techniques aux Tournoi de France du mois d'octobre, à la coupe de l'ouverture, à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne ou aux masters 2025 peuvent s'inscrire à des compétitions internationales pour lesquelles les inscriptions sont encore en cours.

Ces patineurs seront inscrits en fonction des places disponibles restantes sur chacune des compétitions.

Campagne 2 / Les demandes pour les compétitions internationales ayant lieu de janvier à avril 2026 doivent parvenir à la DTN **au plus tard le 01/12/2025 en DG et le 15/12/2025 en PA**

⇨ Concerne les patineurs ayant validé les scores minima ou contenus techniques en 2024/2025 ainsi que ceux qui valideront leur score et/ou contenus techniques aux Masters, à la coupe de l'ouverture, à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne 2025 et en Tournoi de France en novembre ou décembre 2025.

- NB : Il est primordial que les clubs inscrivent des choix A (compétition souhaitée en priorité) et B (compétition de remplacement) dans le formulaire JOTFORM afin de pouvoir gérer la redistribution des inscriptions si trop de demandes sont reçues par rapport aux quotas disponibles

La DTN confirmera les compétitions retenues pour chacun des patineurs environ 15 jours avant la deadline des inscriptions via l'application SPORTITY.

FORFAITS

Tout forfait signalé à la FFSG dans un délai de huit jours avant le début de la compétition (sauf accident / maladie / blessure validée par le médecin fédéral) sera sanctionné par une **amende de 200€ par forfait** et impliquera que le patineur soit retiré des listes de la compétition internationale suivante sur laquelle il était positionné.

Si un forfait, justifié ou non, survient après la deadline d'inscription de la compétition souhaitée, les frais d'inscription ne seront pas remboursés par la FFSG.

Ne pourra être inscrit sur les compétitions internationales de la saison en cours, le club/patineur étant à jour des factures émises par la FFSG concernant les inscriptions des compétitions de la saison précédente.

Les inscriptions en compétitions Internationales pour les catégories BASIC NOVICE, INTERMEDIATE NOVICE, ADVANCED NOVICE, JUNIOR et SENIOR sont soumises à conditions :

PATINAGE ARTISTIQUE :

✓ En cas de changement de catégorie, les podiums des championnats de FRANCE 2024/2025 de la catégorie Intermediate Novice/Advanced Novice / Junior, le podium du championnat de FRANCE Elite 2024/2025 **sont autorisés à faire une compétition internationale avant la COUPE DE L'OUVERTURE et les MASTERS.**

Si annulation des MASTER'S et de la COUPE DE L'OUVERTURE, possibilité de faire une compétition INTERNATIONALE jusqu'au 1er novembre 2025.

Après ces deux compétitions de rentrée ou après le 1er novembre 2025, les athlètes auront accès aux compétitions internationales **à condition qu'ils aient rempli les critères exigés.**

Pour tous les autres athlètes

✓ Sur la saison 2025/2026, avoir été sélectionné sur des GP, GPJ (titulaire ou remplaçant) ou **avoir participé** à la **COUPE DE L'OUVERTURE, COUPE D'AUTOMNE ou aux MASTERS . (campagne 1)**

✓ Si pas de participation à la coupe de l'ouverture, d'automne ou aux masters ; **Participer à un tournoi de FRANCE en novembre ou en décembre 2025. (campagne 2)**

ET

✓ **Avoir réalisé les minimas** exigés au cours de la **saison précédente ou de la saison en cours.** (Dames et messieurs : scores ou contenus techniques, couples : scores)

Les scores doivent être validés sur la catégorie visée ou inférieure (par exemple un patineur souhaitant participer à une compétition en junior peut valider son score en Novice ou en Junior mais pas Senior) sur les compétitions suivantes : compétition internationale, Masters, Coupe de L'ouverture ou automne, TDF, championnats de France.

Si annulation des GP, GPJ, des MASTER'S, de la COUPE d'OUVERTURE OU de LA COUPE D'AUTOMNE, seuls les scores et les contenus seront exigés.
Les sauts doivent avoir été validés sur une compétition avec une majorité de GOE -1 au minimum. Les critères peuvent être réalisés sur plusieurs compétitions.

	Championnats de France	Catégorie ISU	Contenus Techniques	Ou Score total
DAMES	BENJAMIN	BASIC NOVICE	40 pts (libre)	
	MINIME	INTERMEDIATE NOVICE	47 pts (libre)	
	NOVICE	NOVICE ADVANCED Moins de 14 ans *	Double Axel OU 1 triple	90 pts (short + libre)
	NOVICE	NOVICE ADVANCED Moins de 16 ans*	Double Axel ET 1 triple	95 pts (short + libre)
	JUNIOR	JUNIOR Moins de 16 ans *	Double Axel ET 2 triples différents	115 pts (short + libre)
	JUNIOR	JUNIOR Moins de 19 ans *	Double Axel ET 3 triples différents	120 pts (short + libre)
	SENIOR	SENIOR	Double Axel ET 4 triples différents	130 pts (short + libre)

* âge au 1er juillet de la saison en cours

	Championnats de France	Catégorie ISU	Contenus Techniques	Ou Score total
MESSIEURS	BENJAMIN	BASIC NOVICE	35 pts (libre)	
	MINIME	INTERMEDIATE NOVICE	40 pts (libre)	
	NOVICE	NOVICE ADVANCED Moins de 14 ans *	Double Axel OU 1 triple	90 pts (short + libre)
	NOVICE	NOVICE ADVANCED Moins de 16 ans*	Double Axel ET 1 triple Double Axel ET 2 triples (en 26/27)	95 pts (short + libre)
	JUNIOR	JUNIOR Moins de 16 ans *	Double Axel ET 3 triples différents	125 pts (short + libre)
	JUNIOR	JUNIOR Moins de 19 ans *	Double Axel ET 4 triples différents	140 pts (short + libre)
	SENIOR	SENIOR	Double Axel ET 5 triples différents	150 pts (short + libre)

* âge au 1er juillet de la saison en cours

	Championnats de France	Catégorie ISU	Score Total
COUPLES	NOVICE	NOVICE ADVANCED	65 pts (short + libre)
	JUNIOR	JUNIOR	90 pts (short + libre)
	SENIOR	SENIOR	110 pts (short + libre)

DANSE SUR GLACE :

✓ Les podiums des championnats de FRANCE 2024/2025 de la catégorie Minime / Novice, Junior, le podium du championnat de FRANCE Elite 2024/2025 **sont autorisés à faire une compétition internationale avant la COUPE DE RENTREE, les MASTER'S et la COUPE D'AUTOMNE.**

Si annulation de la COUPE DE RENTREE, des MASTER'S et de la COUPE D'AUTOMNE, possibilité de faire une compétition INTERNATIONALE jusqu'au 1er novembre 2025.

Après ces deux compétitions de rentrée ou après le 1er novembre 2025, les athlètes auront accès aux compétitions internationales **à condition qu'ils aient rempli les critères exigés.**

Pour tous les autres athlètes

✓ Sur la saison 2025/2026, avoir été sélectionné sur des GP, GPJ (titulaire ou remplaçant) ou **avoir participé** à la **COUPE DE RENTREE, aux MASTER'S et la COUPE D'AUTOMNE. (campagne 1)**

✓ Si pas de participation à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne ou aux masters ; **Participer à un tournoi de FRANCE en novembre 2025. (campagne 2)**

✓ **Avoir réalisé les minimas** exigés au cours de la **saison précédente** ou de la **saison en cours.**

Les scores doivent être validés sur la catégorie visée ou inférieure (par exemple un couple souhaitant participer à une compétition en junior peut valider son score en Novice ou en Junior mais pas Senior) sur les compétitions suivantes : compétition internationale, Masters, Coupe d'automne, coupe de rentrée, TDF, championnats de France.

Si annulations des GPJ, des MASTER'S et de la COUPE D'AUTOMNE et de la COUPE DE RENTREE, seuls les scores seront exigés.

DANSE SUR GLACE	
BENJAMIN	Avoir réalisé **38 points** en score TOTAL
MINIME	Avoir réalisé **58 points** en score TOTAL
NOVICE	Avoir réalisé **90 points** en score TOTAL
JUNIOR	Avoir réalisé **110 points** en score TOTAL
SENIOR	Avoir réalisé **130 points** en score TOTAL

Les demandes reçues en dehors des délais ne seront pas prises en compte.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposerou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentielavéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

IV - GRAND PRIX JUNIOR

Quotas (au 16/06/2025) :

Quotas 2025 / 2026	
Messieurs	5
Dames	7
Couples	8
Danse	10

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.
Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Les conditions à valider pour pouvoir participer au test du mois de juillet sont les suivantes :

✓ Avoir réalisé par 1 fois, au cours de la saison 2024/2025, un score total minimum de :

	TOTAL
Dames	***105 points (score Novice) 120 points (score Junior)***
Messieurs	***110 points (score Novice) 140 points (score Junior)***
Couples	***80 points (score Novice) 100 points (score Junior)***
Danse	***105 points (score Novice) 115 points (score Junior)***

OU

✓ *Pour les patineurs ou couples qui n'ont pas validé les scores, ou qui changent de partenaire, présenter les contenus techniques en stage, par vidéo, ou sur protocole au* ***plus tard au 20 juin 2025 :***

- *Dames : 4 triples sauts différents validés, pirouettes niveau 4, séquence de pas niveau 3*
- *Messieurs : 5 triples sauts différents validés, pirouettes niveau 4, séquence de pas niveau 3*
- *Couples : 1 double saut lancé validé, double saut en parallèle validé, porté niveau 3*
- *Danse : Séquences de pas minimum de niveau 1 / autres éléments (hors Pattern et Éléments Choréo) montés en niveau 3 ou 4*

NB : Les patineurs classés dans un Top 10 aux Championnats du Monde junior ou dans un Top 3 aux grand prix junior 2024/2025 sécurisent 2 quotas pour les GPJ de la saison 2025/2026. Néanmoins la présence aux tests de sélection GPJ ainsi qu'aux différents regroupements nationaux reste obligatoire.

Blessure : en cas de blessure justifiée par le médecin fédéral, la DTN en tiendra compte le cas échéant.

Rappel : Ces sélections font partie des regroupements nationaux, ainsi, toute requête d'absence doit impérativement passer par une demande écrite de dérogation exceptionnelle à la DTN.

Les sélections en GPJ (1 et 2), pourront être validées suite aux performances réalisées lors du test de sélection :

- *Prise en compte du contenu technique des deux programmes réalisés en entier en situation de compétition :*

  - *Dames :*
    - *Programme court : Triple Boucle + pirouettes niveau 3 minimum*
    - *Programme libre : 4 triples sauts différents tentés dans le programme en entier (et/ou validés lors des entrainements)*
    - *Pour être sélectionnable à un 2e GPJ : une combinaison 2A + 3T ou triple / triple doit être tentée dans le programme en entier (et/ou validée lors des entrainements) (possible aussi avec Euler)*

  - *Messieurs :*
    - *Programme court : Triple Boucle + pirouettes niveau 3 minimum*
    - *Programme libre : 5 triples sauts différents tentés dans le programme en entier (et/ou validés lors des entrainements)*
    - *Pour être sélectionnable à un 2e GPJ : une combinaison triple / triple doit être tentée dans le programme en entier (et/ou validée lors des entrainements) (possible aussi avec Euler)*

  - *Couples :*
    - *Double saut lancé / Double twist / Double saut en parallèle / spirale niveau 2*
    - *Portés montés en niveau 3 – Possibilité de n'exécuter qu'un seul des deux portés lors du programme libre (le porté retiré du programme devra être présenté lors des entrainements)*
    - *Pirouette montée en niveau 4*
    - *Pour être sélectionnable à un 2e GPJ : un triple saut en parallèle ou triple twist ou un triple saut lancé doit être tenté dans un programme en entier (et/ou validé lors des entrainements)*

  - *Danse sur glace :*
    - *Séquences de pas minimum de niveau 1*
    - *Autres éléments (hors Pattern et Eléments Choréo) montés en niveau 3 ou 4*

- *Prise en compte des éléments de présentation*

La participation à un 2ème GPJ est conditionnée par l'atteinte de l'objectif suivant :

- Avoir atteint, sur le premier GPJ le score total minimum ci-dessous :

	TOTAL
Dames	**130 points**
Messieurs	**160 points**
Couples	**110 points**
Danse	**125 points**

- S'il y a plus de patineurs qui ont atteint les scores minimums que de quotas disponibles pour un 2e GPJ, la DTN sélectionnera selon l'analyse des performances de chacun des patineurs

- Si les scores pour un 2e GPJ ne sont pas réalisés, la DTN analysera les performances afin de déterminer ou non l'attribution du 2e quota

Patinage artistique et Danse sur Glace

Ce chemin de sélection et les étapes de qualification s'inscrivent dans le cadre du calendrier international fixé par l'ISU*.

**Sous réserve des modifications ISU*

Calendrier

DU 20 au 23 août 2025	ISU Junior Grand Prix (couple)	Riga /LAT
Du 27 au 30 août 2025	ISU Junior Grand Prix (couple)	Ankara, TUR
Du 3 au 6 septembre 2025	ISU Junior Grand Prix	Varese, ITA
Du 9 au 13 septembre 2025	ISU Junior Grand Prix (couple)	Bangkok, THA
Du 24 au 27 septembre 2025	ISU Junior Grand Prix	Baku, AZE
Du 01 au 04 octobre 2025	ISU Junior Grand Prix (couple)	Gdansk, POL
Du 08 au 11 octobre 2025	ISU Junior Grand Prix	Abu Dhabi, UAE

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposerou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

V - GRAND-PRIX SENIOR

Critères d'âge

Basés sur les règles générales de l'ISU.

Quotas et critères internationaux de sélection

Principes de Sélection : *cf Règles Générales de Sélection.*

Les sélections pour les quotas restants après la commission d'attribution des Grand-Prix (6 juin 2025) seront finalisées à l'issu des Masters 2025.

Une communication concernant les critères d'attribution sera publiée par la FFSG suite aux décisions prises lors de la commission d'attributions des Grand-Prix.

La participation aux Grands Prix, sauf dérogation accordée par le DTN, se fera en fonction des critères définis par la Commission d'attribution des Grand-Prix de l'ISU.

Calendrier

Du 17 au 19 Octobre 2025	ISU Grand Prix	Angers / FRANCE
Du 24 au 26 Octobre 2025	ISU Grand Prix	Chongqing / CHINE
Du 31 Octobre au 02 Novembre 2025	ISU Grand Prix	Saskatoon / CANADA
Du 7 au 12 Novembre 2025	ISU Grand Prix	Osaka / JAPON
Du 14 au 16 Novembre 2025	ISU Grand Prix	Lake Placid / USA
Du 21 au 23 Novembre 2025	ISU Grand Prix	Helsinki / FINLANDE

Critères ISU

Le score total minimum exigé par l'ISU pour participer aux GRAND-PRIX est le 3/5ème du score du champion du Monde 2025 dans chacune des disciplines, soit :

TOTAL	
Dames	**133,78**
Messieurs	**191,14**
Couples	**131,87**
Danse	**133,24**

- Ce score doit avoir été réalisé durant la saison 2024/2025 ou au début de la saison 2025/2026
- Figurer en priorité dans le top 75 des Season Best ISU de la saison 2024/2025

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

VI - CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

Dates : Du 03 au 08 mars 2026 à TALLINN (Estonie)

Quotas

Quotas 2025/2026	
Messieurs	1
Dames	2
Couples	2
Danse	2

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.
Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection aux championnats du MONDE JUNIOR :

✓ La participation au **Championnat de FRANCE (Junior en DG, Elites en PA individuel)** est obligatoire (Sauf pour les participants aux championnats d'Europes de la saison en cours). Les sélections seront confirmées à la suite du championnat. Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

✓ La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

- Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison précédente ou en cours* **dans la catégorie JUNIOR**

SCORES MINIMUM ISU MONDE JUNIOR COMBINED TOTAL ELEMENT SCORES	
	CTES
MESSIEURS	80
DAMES	72
COUPLES	63
DANSE	71

**Sous réserve de modifications ISU*

- Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2025/2026 dans la catégorie JUNIOR * / ****

SCORES MINIMUM FFSG MONDE JUNIOR		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	60	168
DAMES	54	138
COUPLES	45	120
DANSE	53	131

*jusqu'à la deadline des inscriptions (cf announcement ISU)
** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

Nb : les scores du programme court et total peuvent être réalisés **sur deux compétitions différentes**

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2025 / 2026 :

  - GRAND-PRIX JUNIOR
  - COMPETITIONS INTERNATIONALES en catégorie Junior
  - CHAMPIONNATS DE France Élites (pour le patinage artistique)
  - CHAMPIONNATS DE FRANCE Junior
  - REGROUPEMENTS NATIONAUX

- Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y ait pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé .

VII - CHAMPIONNATS D'EUROPE

Dates : Du 13 au 18 janvier 2026 – SHEFFIELD (Angleterre)

Quotas :

Quotas 2025/2026	
Messieurs	2
Dames	2
Couples	2
Danse	3

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.
Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection aux championnats d'EUROPE :

✓ La participation aux **Masters (sauf si participation au circuit GPJ)** et au **Championnat de FRANCE Élites est obligatoire.** Seules des absences pour blessure ou maladie validées la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

- Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison précédente ou en cours* **dans la catégorie SENIOR**

SCORES MINIMUMS ISU EUROPE COMBINED TOTAL ELEMENT SCORES	
	CTES
MESSIEURS	86
DAMES	75
COUPLES	75
DANSE	85

**Sous réserve de modifications ISU*

- Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2025/2026 dans la catégorie JUNIOR OU SENIOR * / ****

SCORES MINIMUM FFSG EUROPE		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	68	195
DAMES	54	153
COUPLES	52	142
DANSE	62	160

*jusqu'à la deadline des inscriptions (cf announcement ISU)
** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2025 / 2026 :

  - GRAND-PRIX Junior
  - GRAND-PRIX
  - MASTERS
  - COMPETITIONS INTERNATIONALES CHALLENGER en catégorie Senior
  - CHAMPIONNATS DE FRANCE Élites
  - REGROUPEMENTS NATIONAUX

- Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin dedéterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y ait pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposerou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.

VIII - CHAMPIONNATS DU MONDE

Dates : Du 24 au 29 mars 2026 à PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)

Quotas :

Quotas 2025/2026	
Messieurs	3
Dames	1
Couples	1
Danse	2

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024
Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection aux championnats du MONDE :

✓ La participation aux **Masters (sauf si participation au circuit GPJ)** et aux **Championnat de France Élite est obligatoire** (Sauf Blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

- Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison en en précédente ou en cours * **dans la catégorie SENIOR** :

SCORES MINIMUM ISU MONDE COMBINED TOTAL ELEMENT SCORES	
	CTES
MESSIEURS	109
DAMES	88
COUPLES	91
DANSE	98

**Sous réserve de modifications ISU*

- Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2025/2026 dans la catégorie JUNIOR OU SENIOR * / ****

SCORES MINIMUM FFSG MONDE		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	78	220
DAMES	60	173
COUPLES	56	158
DANSE	68	172

*jusqu'à la deadline des inscriptions (cf announcement ISU)
** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2025 / 2026 :

  - GRAND-PRIX Junior
  - GRAND-PRIX
  - MASTERS
  - COMPETITIONS INTERNATIONALES CHALLENGER en catégorie Senior
  - CHAMPIONNATS DE FRANCE Élites
  - CHAMPIONNATS d'EUROPE
  - REGROUPEMENTS NATIONAUX

- Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin dedéterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y ait pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposerou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.